

CONDENSÉ SUR LA LIMITATION DES ARMEMENTS



Les pourparlers sur la réduction des armements stratégiques

■ Au sommet de Moscou du 31 juillet, les présidents Bush et Gorbatchev ont signé un Traité START long de 700 pages. Les trois grandes questions restées en suspens avaient été réglées plus tôt dans le mois, à Washington, au terme de quatre jours de pourparlers entre leurs ministres des Affaires extérieures. Pour ce qui est de la réduction des charges, c'est-à-dire du nombre des ogives par missile, les deux parties se sont entendues sur un plafond de 1 250 «têtes» sur trois types de missile différents (au départ, les Soviétiques souhaitaient un accord sur 2 150 têtes sur trois types d'engins, alors que les Américains auraient préféré 1 000 têtes sur un seul type de missile). S'agissant de la télé-métrie, les Soviétiques ont accepté de fournir des données enregistrées pour tous leurs essais de missile, et non pour un nombre limité d'entre eux. Enfin, les deux parties ont fixé à 21 p. 100 le changement de puissance des lanceurs au décollage à compter duquel on estime avoir affaire à un nouveau type de missile. Ce n'est qu'à la rencontre entre MM. Bush et Gorbatchev à Londres, le 17 juillet, que la définition de la puissance des lanceurs au décollage a été arrêtée aux fins du Traité.

Le Traité START a été salué comme étant le premier en matière de limitation des armements à réduire véritablement le nombre des armes nucléaires stratégiques et à ne pas se contenter de le limiter. Il interdit aux deux parties de posséder chacune plus de 6 000 ogives et 1 600 vecteurs. En raison d'un plafond intermédiaire de 4 900 ogives pour les missiles balistiques, Américains et Soviétiques devront éliminer plus de 7 000 ogives de ce type. L'URSS abaissera de 50 p. 100 le nombre de ses missiles les plus puissants, les SS-18, et la puissance de ses lanceurs au décollage pour ses missiles balistiques. Le Traité prévoit aussi un système plus détaillé que jamais de vérification comprenant, entre autres, douze types différents d'inspections sur place.

Cependant, étant donné qu'elle crédite ses bombardiers de moins d'engins qu'ils peuvent en emporter en réalité, et que les missiles de croisière mer-sol ne sont aucunement pris en compte (leur nombre est limité à 880 en vertu d'un accord distinct), les Américains réduiront, en définitive, leur arsenal stratégique d'environ 15 p. 100 et les Soviétiques, le leur, de quelque 25 p. 100, au lieu des 50 p. 100 sur sept ans visés au départ.

Les forces conventionnelles en Europe

■ Le différend portant sur les termes du Traité FCE, signé en novembre, a finalement été réglé à Lisbonne, le 1^{er} juin, par le secrétaire d'État américain, M. James Baker, et le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Bessmertnyck. Les autres signataires du Traité ont officiellement approuvé le compromis deux semaines plus tard, à Vienne. Sans accepter l'interprétation de ses co-signataires, selon laquelle ces forces tombent sous le coup du Traité, l'URSS s'est engagée à ce que le matériel équipant son infanterie de marine et ses unités de défense côtière ne dépasse pas les plafonds et plafonds intermédiaires convenus dans le document et à ne pas l'accroître.

Elles conserveront le matériel actuel, mais un nombre équivalent de pièces, soit 3 738, seront retirées des forces terrestres pour être détruites, modifiées ou converties pour usage civil. Sur ce total, 753 véhicules blindés de combat (VBC) seront modifiés et reclassés sous l'appellation de matériel de soutien au combat, catégorie non visée par le Traité. Quant au reste, la moitié entrera dans les réductions normalement prévues par les dispositions du FCE en Europe et l'autre sera transféré de l'autre côté de l'Oural, où un nombre équivalent de vieilles pièces sera détruit ou converti en application de mesures moins rigoureuses. Les 1 701 VBC dont la Force des fusées stratégiques est dotée ne seront pas visés par le Traité, car il s'agit d'un corps veillant à la sécurité intérieure de l'URSS, mais cette dernière a dû promettre de ne pas en augmenter le nombre.

L'URSS s'est également engagée à détruire ou convertir 14 500 chars, VBC et pièces d'artillerie qu'elle a fait passer à l'est de l'Oural avant la signature du Traité (soit 25 p. 100 en-

viron de la quantité transférée); elle a accepté de prévenir lorsqu'elle détruirait des armes, et a déclaré que «le matériel retiré ne servira pas à constituer une réserve stratégique (...) et ne sera pas entreposé de façon à pouvoir être renvoyé rapidement dans la région [du Traité]». Le règlement du différend permettra de ratifier officiellement le Traité et de commencer d'importantes négociations «FCE-1A» sur la limitation des effectifs et les inspections aériennes.

Le Moyen-Orient

■ Le 29 mai, le président Bush a proposé les mesures suivantes pour une limitation des armements au Moyen-Orient : (1) une première rencontre à Paris des cinq grands fournisseurs d'armements afin de définir des lignes directrices pour restreindre les transferts déstabilisants d'armes conventionnelles et d'armes de destruction massive ; (2) un mécanisme de consultation entre fournisseurs, et la notification à l'avance de certaines ventes ; (3) un gel de l'acquisition ou des essais de missiles sol-sol, avec pour objectif ultime d'en éliminer la présence dans la région ; (4) une interdiction de produire ou d'acquérir davantage d'uranium enrichi et de plutonium séparé, qui peuvent servir à la fabrication d'armes nucléaires ; et (5) l'engagement de tous les États de la région à signer la Convention sur les armes chimiques en préparation et de soutenir la Convention sur les armes biologiques de 1972. Israël s'est aussitôt opposé au plan américain en arguant qu'il insistait trop sur les armes de destruction massive. Quant aux États arabes, ils se sont plaints qu'il n'y était nullement question du stock d'armes nucléaires que l'on soupçonne les Israéliens de posséder.

Les cinq grands marchands d'armes, qui se trouvent être les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, se sont réunis à Paris les 8 et 9 juillet. Ils ont approuvé les propositions de M. Bush, ont demandé la création au Moyen-Orient d'une «zone libre de toute arme de destruction massive», et sont convenus de réunir des experts en septembre, avant de reprendre en octobre, à Londres, les pourparlers sur la restriction des transferts.

En bref

■ Le 13 mai, le président Bush a annoncé que les États-Unis n'insis-

seraient plus pour conserver un petit stock d'armes chimiques (AC) (2 p. 100 de son stock actuel, soit quelque 500 tonnes) tant que tous les États capables de produire des AC n'auront pas adhéré à une interdiction mondiale des AC, et qu'ils renonceraient à se réserver le droit d'employer des AC en représailles à une attaque chimique. Il a invité la Conférence du désarmement, qui siège à Genève, à régler toutes les grandes questions avant la fin de l'année, de façon qu'une Convention sur les armes chimiques soit prête d'ici à mai 1992.

■ Pendant une visite du chef d'état-major général de l'armée soviétique, le général Moïsseïev, début mai au Canada, l'URSS et le Canada ont signé un accord sur «la prévention des activités militaires dangereuses». Cet accord vise à éviter des incidents qui pourraient survenir à l'occasion de manoeuvres ou d'opérations effectuées par les forces armées de l'un à proximité de celles de l'autre.

■ Conformément au Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) conclu en 1987, les États-Unis et l'URSS ont détruit les derniers de leurs 2 692 missiles FNI au début du mois de mai.

■ La Zambie, la Tanzanie et l'Afrique du Sud ont toutes récemment signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tandis que la France a annoncé son intention d'en faire autant. Le seul État possédant les armes nucléaires à ne pas être signataire du TNP, à savoir la Chine, a aussi déclaré qu'elle «envisageait sérieusement» de signer le Traité.

■ Le Conseil de l'Europe, à la fin juin, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité réunis à Paris début juillet et le Sommet économique de Londres, plus tard le même mois, ont approuvé une proposition dont le Canada se fait depuis longtemps le champion, celle d'un registre des transferts d'armes conventionnelles qui serait confié à l'ONU. Le Canada a également contribué à convaincre les ministres des Affaires étrangères de la CSCE assemblés à Berlin en juin de prôner une plus grande transparence dans les transferts d'armements. □

— RON PURVER